

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER MARDI 2 AVRIL 2024

PRESENTS :

Nathalie Leleu, élue du quartier,

Luc Di Gallo, Adjoint délégué à la ville Zéro déchets, à l'économie circulaire, à la propreté, et membre à Est Ensemble du conseil d'administration d'Eau publique, accompagné de **M. Mathieu Jousselin**, Directeur de la Régie Publique de l'Eau (Est Ensemble)

Andréa Salis, responsable du centre social. **Zoë Perrott-White**, Gestionnaire Urbain de Proximité (GUP).

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 26

LA REGIE PUBLIQUE DE L'EAU PUBLIQUE PAR EST ENSEMBLE

Au 1^{er} Janvier 2024 la distribution de l'eau potable sur le territoire d'Est Ensemble a été reprise sous forme d'une régie publique. Cette régie marque la sortie des villes concernées du SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile de France) qui déléguaient cette gestion à Véolia.

Luc Di Gallo parle d'un long combat. Pour la municipalité l'eau doit être considérée comme un bien commun et non une simple marchandise dont on doit tirer des profits. Les objectifs sont de mettre en place une nouvelle tarification plus sociale, de rénover le réseau, d'aboutir pour chacun à des économies, tout en gardant à l'esprit que l'eau va être de plus en plus un bien précieux. La nouvelle grille tarifaire est progressive pour sensibiliser les habitants à leur consommation. Le coût de l'abonnement est supprimé. Les diverses taxes et redevances sont maintenues. Monsieur Jousselin et Luc Di Gallo expliquent le fonctionnement de la tarification et la gratuité des 10 premiers mètres cubes annuels hors taxes.

Pour ce point 3 cas se présentent :

Cas 1 : logement individuel type pavillon. La gratuité s'applique sur le relevé du compteur d'eau du pavillon.

Cas 2 : immeuble collectif type bailleurs sociaux et copropriétés, avec compteur global et compteur individuel par appartement. La gratuité s'applique sur le compteur global soit 10 mètres cubes x par le nombre d'appartements. A charge du bailleur social ou du syndic de répercuter cette remise sur les relevés des compteurs individuels d'eau froide.

Cas 3 : même cas que le 2 mais sans compteur individuel. La gratuité s'applique sur le compteur global soit 10 mètres cubes x par le nombre d'appartements. A charge du bailleur ou du syndic de répercuter cette remise en fonction des millièmes que représentent chaque appartement. Ce cas est de plus en plus rare et ne concerne dans le secteur qu'une copropriété.

Les relevés des compteurs se font soit par télétransmission, soit par relevés manuels.

La présidente de l'amicale des locataires du square libération propose un tableau de relevé pour que chacun puisse noter sa consommation et vérifier ces charges d'eau.

Il est rappelé l'importance pour chacun de détecter et traiter la moindre fuite sur son réseau individuel.

Les personnes présentes sont d'accord pour souligner l'importance du contrôle des charges d'eau et le rôle des amicales de locataires ou des conseils syndicaux dans la vérification de l'application des nouvelles règles de facturation.

L'ensemble de ces changements doivent aboutir à une diminution du coût de l'eau. Un simulateur sur le site d'Est Ensemble permet d'évaluer les différences.

Luc Di Gallo rappelle qu'il existe un fond de solidarité eau pour les personnes en grande difficulté. Ce sont les CCAS qui gèrent ces dossiers. Le passage à une régie publique va s'accompagner d'un doublement de ce fond de solidarité (2% du budget global au lieu de 1 % précédemment).

L'eau distribuée vient du site de Neuilly sur Marne et de Choisy le Roi. Cela représente environ 22 millions de m³/an. Le réseau représente 550 km sur les 9 communes. Il est dégradé et va nécessiter de gros investissements dans les prochaines années. Les pertes sur le réseau représenteraient environ 2 à 3 millions de m³.

Des sondes vont être progressivement installées sur le réseau pour alerter sur les fuites non visibles.

Concernant les fuites de ces dernières semaines rue Hoche et avenue de la Résistance, Monsieur Jouselin explique : « dans un cas, l'intervention d'un sous-traitant a aggravé la situation au lieu de solutionner le problème . D'autre part, une mauvaise prise en compte de la situation explique la durée pour régler la fuite. Le financement de la fuite sera prise en charge par le sous-traitant, responsable de l'aggravation.

Sur la partie eau potable et entretien du réseau, Est Ensemble est en phase de recrutement de 7 à 8 personnes.

Mr Di Gallo fait état de la loi Warsman qui protège les habitants des locaux d'habitation contre les grosses fuites d'eau sur les canalisations après compteur.

La question de la SDCB est rapidement évoquée, notamment en ce qui concerne la tarification qui est jugée exorbitante pour les Amicales de locataires.

Nous avons appris que, dans le cadre de la réhabilitation du Clos Français, la SDCB sera le fournisseur de l'eau chaude et du chauffage.

Le Collectif d'Animation propose de revenir sur ce sujet dans un prochain Conseil de Quartier.

REUNIONS AVEC LA PARTICIPATION DE MEMBRES DU COLLECTIF D'ANIMATION

- **Repas de quartier : 31/05/2024**

Des membres du collectif d'animation ont participé à une première réunion sur l'organisation des repas de quartier 2024. Andréa Salis fait un résumé. L'idée est de revenir à l'esprit de départ des repas de quartier Il faut renforcer l'idée de repas collectif et renouer avec l'esprit de quartier. Nathalie Leleu précise que l'idée est aussi de réduire les coûts pour la ville.

La multiplication des lieux, la fermeture des rues, la sécurisation de repas réunissant peu d'habitants reviennent chers, même si la Noue et le Clos Français sont peu concernés par ces problèmes. A ce stade l'idée serait de s'appuyer sur le tissu associatif et de faire le 31 mai de l'espace Jean Macé un grand lieu festif sous le signe du partage.

- **Parc des Guilands**

Suite aux nombreux problèmes de sécurité sur la zone des rues Hoche à Parmentier et le parc des Guilands une réunion a été organisée à la Maison du parc avec la présence de la Responsable Départementale du parc, de Bélaïde Beddredine, conseiller départemental, de l'équipe du parc, des Eco-gardes, de responsables du commissariat de police de Montreuil, et de la police municipale. En cas de problèmes les éco-gardes doivent faire appel à la police. Des habitants réclament la pose de caméras dans le parc ainsi que l'amélioration de l'éclairage.

- **Réunion concernant le Bas Montreuil**

Zoë Perrot-White (GUP) nous informe de la réunion entre Mr Delaunay (Elu du quartier Bas Montreuil), les GUP des antennes de quartier 100 rue Hoche et Bas Montreuil ainsi que des représentants du collectif d'habitants qui s'est constitué en février dernier de la partie du secteur (rues Hoche, Jules Ferry, rue de la Beaune, une partie de la rue Désirée Préaux et les petites rues adjacentes...).

Ce secteur dépend de l'antenne de quartier Bas Montreuil et n'a plus de Conseil de quartier depuis le départ des membres du Collectif d'animation en 2022. L'idée est de travailler avec Marie Duquesne (en charge de la démocratie participative) pour relancer une dynamique sur ce secteur.

REUNION SUR LES COMMERCES DANS LE CADRE DU NPNRU

Suite à la venue de Frédéric Molossi au Conseil de quartier, une réunion sur ce thème avait été souhaité par le conseil de quartier.

Dans un premier temps lors des discussions sur le NPNRU, les commerces devaient se situer en pieds d'immeubles, le long de l'avenue de la Résistance. A priori ce point semble évoluer. Plusieurs personnes soulignent l'importance des commerces du Clos.

Nathalie Leleu précise que, pour bien fonctionner, les commerces doivent être visibles et viables rentables. Des études montrent un manque de certitude concernant la rentabilité des commerces du Clos.

La question des loyers dans les futurs bâtiments est posée. Y aura-t-il des loyers attractifs pour favoriser l'installation de commerces ?

La question de la galerie commerciale est aussi abordée. Qu'en est-il de sa démolition ?

Des habitants soulignent l'incongruité de cette galerie alors que juste à côté la construction des bâtiments des 2 tribunaux va commencer. Un habitant souligne qu'elle continue à être fréquentée par des clients des commerces existants.

Trois réunions comprenant des élus, des membres du collectif d'animation du conseil de quartier, du chef de projet renouvellement urbain du quartier, de la GUP sont prévues portant :

- sur les commerces du Clos français,
- la galerie, la place Charles de Gaulle et la prise en compte de l'arrivée des tribunaux.
- Une synthèse des deux premières rencontres.

Suite au succès du questionnaire sur les commerces souhaités sur le quartier proposé il y a quelque mois, le Conseil de quartier souhaite une réflexion sur un nouveau questionnaire plus détaillé.

DIVERS

Une habitante souligne sa satisfaction concernant le cabinet dentaire récemment installé rue des Clos Français.

PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER :

MARDI 14 MAI 2024

à 20 h à la Maison de Quartier Annie Fratellini

Un droit de réponse est ouvert à toute personne physique ou morale, nommément citée ou pas, et nous nous engageons à le publier.